

1.

Débitrice: Atelier du Store St-Maurice SA,
1890 St-Maurice
2.

Déclaration de faillite: 07.07.2008
3.

Suspension de faillite: 04.08.2008
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 23.08.2008
5.

Avance de frais: CHF 3'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
- Office des faillites St-Maurice
1890 St-Maurice
- (04606310)